

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Appel du 47e congrès de la CGT

- Social - Printemps 2003 -

Date de mise en ligne : mercredi 26 mars 2003

Démocratie & Socialisme

Le congrès de la Cgt a adopté cet appel. 93 % des délégués l'ont voté. Contrairement à ce que dit la presse la question des 37,5 annuités n'est pas abandonnée, ni même la bataille public privé. Au contraire, les 37,5 annuités y sont citées deux fois. Une fois pour souligner que le retour aux 37,5 n'est pas suffisant et qu'il faut prendre en compte les années d'études, une seconde fois pour réaffirmer que le nombre d'années de référence doivent rester à 37,5. A ce congrès comme aux précédentes Commissions Exécutives Confédérales et Comités Confédéraux Nationaux la revendication de revenir sur les réformes Balladur a pris une place centrale. leur remise en cause (leur abrogation donc) figure dans cette appel. Les actions et les grèves du 3 avril vont être une étape importante dans la bataille pour défendre les retraites par répartition. Avec les luttes contre la régionalisation libérale chez les fonctionnaires, celles pour les retraites peuvent déclencher un mouvement du type de 1995. Jean-Yves Lalanne.

appel sur la retraite

Pour l'avenir de nos retraites, gagnons ensemble

Dans la confrontation qui s'engage avec le Gouvernement et avec le MEDEF, la défense et l'amélioration de notre système solidaire de retraite est une priorité.

Ce qui est en jeu : la conception même de la retraite.

La retraite devient une période de la vie à laquelle tout le monde peut prétendre. Le nombre de retraités va rapidement s'accroître. Le chômage et la faible croissance amputent les ressources des régimes. Ce système doit aussi répondre à de nouveaux besoins.

Nous nous battons aujourd'hui pour consolider les fondements de notre système : **la répartition solidaire entre les générations**, face à la capitalisation inégalitaire. **le droit à la retraite**, lié au travail et au salaire, à l'opposé d'une allocation vieillesse minimale. **la solidarité** au bénéfice des privés d'emplois, des précaires, des salariés et retraités modestes.

Le patronat veut réduire sa contribution, les assureurs y voient un marché juteux, le gouvernement est prêt à abaisser le niveau des pensions, à le rendre plus incertain. Tous veulent contraindre chaque salarié à compléter individuellement sa retraite avec des systèmes d'épargne foncièrement inégalitaires.

Ce que revendique la cgt : consolider le contrat entre les générations.

Avec demain 50 % de retraités en plus, **il faut, pour garantir un haut niveau de retraite assurer la solidité financière du système**. Cela exige une autre politique de l'emploi et des salaires, une autre répartition de la richesse nationale plus favorable aux salariés. Nous préconisons de taxer les revenus financiers et de réformer la contribution des entreprises de manière à tenir compte de l'ensemble de richesse créé par le travail.

Le droit effectif à la retraite à 60 ans est pour les salariés le repère collectif fondamental.

Les décrets Balladur de 1993 qui allongent à 40 ans la durée de cotisation des salariés du privé et programment la baisse des pensions sont incompatibles avec ce droit. Ils doivent être remis en cause. **Le seul retour de tous les salariés à 37,5 années de cotisation ne peut suffire à garantir ce droit à la retraite à 60 ans.**

La CGT exige la garantie d'un bon niveau de retraite pour tous. Toutes les retraites doivent être au moins égales à 75 % des meilleures rémunérations d'activité, et indexées sur les salaires.

Il faut assurer l'égalité en s'attaquant aux disparités entre salariés Garantir l'égalité ne suppose pas une uniformisation des régimes ni même des règles. Il faut qu'à une même cotisation corresponde une retraite de niveau comparable. La base d'une carrière de 37,5 ans doit continuer à prévaloir.

La validation de périodes d'études, d'apprentissages, de recherche d'un premier emploi doit être assurée aux jeunes rentrés tardivement dans un emploi stable. La situation des femmes cantonnées dans des emplois à temps partiel, doit être réexaminée.

Pas d'égalité face à la retraite tant que perdurent les inégalités d'espérance de vie : les salariés ayant accompli des carrières longues doivent pouvoir partir avant 60 ans ; ceux qui exercent des travaux pénibles doivent pouvoir le faire à 55 ans.

Ne laissons pas « carte blanche » au gouvernement. C'est le moment d'agir. Le Gouvernement a multiplié ces dernières semaines des déclarations. Elles sont claires, elles sont inacceptables.

Il veut inciter à travailler plus longtemps, et au nom de la liberté de choix, il veut supprimer le droit à la retraite à 60 ans.

Il veut confirmer les décrets Balladur de 1993 et décider de leur application aux fonctionnaires et aux salariés des entreprises publiques. L'alignement public-privé n'apporterait rien au privé, il ne serait qu'un nouveau pas vers une dégradation pour tous.

Salariés du privé et du public, après les manifestations du 1er février votre intervention la plus large et la plus unitaire est de nouveau indispensable pour que vos revendications soient entendues.

N'acceptons pas que ce projet soit débattu pendant l'été et exigeons de véritables négociations.

Le 47ème Congrès vous appelle, salariés, jeunes, retraités, privés d'emploi, à vous engager dans la journée unitaire de mobilisation du 3 AVRIL et à participer nombreux aux manifestations et arrêts de travail.

Le 26 mars 2003